

Le TÉMOIN: Le Comité interaméricain pour la sécurité sociale, organisme permanent, est un produit de l'Organisation internationale du travail qui, à son tour, a résulté de la première conférence interaméricaine sur la sécurité sociale tenue en 1932 et à laquelle le Canada était représenté. Il est essentiellement un comité exécutif, qui donne suite aux projets approuvés par les membres au cours des conférences.

Le but du comité et des conférences, naturellement, est de favoriser l'adoption de mesures de sécurité sociale dans toutes les Amériques.

Ce comité se compose de membres (les États américains) qui se réunissent en conférences à des intervalles irréguliers. Il compte des membres réguliers et des membres suppléants désignés par les États. Ces membres sont assistés d'un secrétariat qui leur est fourni par l'Organisation internationale du travail.

Le Canada a fait partie de la Conférence depuis ses débuts. Il n'a cependant jamais désigné de membres auprès du comité.

M. BATER: M. Heeney a mentionné les Amériques. Je suppose qu'il veut parler de l'Amérique latine, des États-Unis et du Canada?

Le TÉMOIN: Oui, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord.

M. MURRAY: N'est-ce pas là une excellente occasion pour les organisateurs ouvriers, de travailler au relèvement des échelles de salaires et des conditions sociales dans les pays où ces conditions sont au-dessous de la moyenne?

Le TÉMOIN: Naturellement, il faudrait pour cela une réunion des hauts fonctionnaires ou des représentants des gouvernements, qui discuteraient les normes de sécurité sociale et les conditions existantes dans leur propre territoire. Ces congressistes devraient échanger leurs idées et atteindre une certaine uniformité, ou au moins un certain degré de collaboration, pour favoriser l'adoption de mesures de ce genre.

M. MURRAY: Elles comprendraient des questions comme la journée de huit heures et le salaire minimum?

M. BATER: Et la sécurité pour la vieillesse peut-être?

M. MURRAY: On ne cesse d'agiter ces questions au Canada et aux États-Unis, tandis qu'on ne s'en occupe pas du tout dans d'autres pays.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 105, "Accord général sur le tarif douanier et le commerce". Ce poste est-il adopté?

M. BATER: Il s'agit des accords de Torquay, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

M. FRASER: Pourquoi cette contribution? Est-ce pour organiser un comité?

Le TÉMOIN: Les négociations tarifaires sont conduites sous les auspices d'une organisation, et le crédit représente notre quote-part des dépenses à cette fin.

M. FRASER: Qui paie le reste, les frais autres que ceux de déplacement? Qui acquitte le loyer des salles de réunion?

M. MACINNIS: Le crédit suffit à cette fin.

Le TÉMOIN: Exactement. C'est la contribution du Canada.